

**FRÉDÉRIC ABITBOL,
ÉLU PRÉSIDENT DU CONSEIL NATIONAL DES ADMINISTRATEURS JUDICIAIRES
ET MANDATAIRES JUDICIAIRES**

Paris, le 10 janvier 2022. Frédéric Abitbol est élu à la présidence du Conseil National des Administrateurs Judiciaires et Mandataires Judiciaires après en avoir été le Vice-Président pendant deux années. Il succède à Christophe Basse élu Président d'honneur, qui poursuivra son mandat de membre élu du Conseil national.

Frédéric Abitbol, administrateur judiciaire depuis 2007, exerce au sein du cabinet Abitbol & Rousselet. Il assiste au quotidien des groupes nationaux et transnationaux, côtés ou non, et accompagne des ETI et des PME dans tous les secteurs d'activité et sur tout le territoire national.

Il est diplômé d'HEC Paris (H.01), de l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne, et ancien chargé de cours à l'Université, Frédéric Abitbol est Administrateur judiciaire depuis 2007.

Il sera secondé dans ses nouvelles fonctions par **François-Charles Desprat, élu vice-président du Conseil National** après en avoir été le trésorier. Basé à Bourg-en-Bresse et juriste en droit de la propriété intellectuelle, il est mandataire judiciaire depuis 1997.

« Le Conseil National des Administrateurs et Mandataires Judiciaires est très heureux d'annoncer les nominations de Frédéric Abitbol comme président et François Desprat comme vice-président du Conseil. Un duo de professionnels reconnus pour leur expertise et très complémentaires pour la profession. Leur nomination s'inscrit dans la suite logique de leur engagement de plusieurs années au sein du Conseil National. »

A Frédéric Abitbol d'ajouter : *« Je honore de la confiance qui m'est faite, et je mesure l'importance de la tâche. Je m'attacherai, avec le soutien de François Desprat et toute l'équipe de direction, à poursuivre les travaux engagés sous le mandat de Christophe Basse pour représenter, défendre et moderniser notre profession et à mieux faire connaître le rôle des administrateurs et mandataires judiciaires auprès des entreprises et dans l'économie française. La profession est prête à prendre toute sa place dans la sortie de crise et le redressement économique de la nation. »*

À propos du Conseil National des Administrateurs Judiciaires et Mandataires Judiciaires (CNAJMJ) :

Le Conseil national des administrateurs judiciaires et des mandataires judiciaires, créé en 1990, dispose du pouvoir de représentation exclusif de l'ensemble des administrateurs judiciaires et mandataires judiciaires établis en France. L'administrateur judiciaire intervient dans des procédures de sauvegarde et de redressement judiciaire pour assister le dirigeant et identifier les difficultés. Le mandataire judiciaire, désigné dans toute procédure collective, est chargé de représenter les créanciers et préserver les droits financiers des salariés.

Contact presse :

Valentine Fabry

vfabry@patricia-goldman.com

06 80 13 51 75